Zeitschrift: Bulletin du ciment

Herausgeber: Service de Recherches et Conseils Techniques de l'Industrie Suisse du

Ciment (TFB AG)

Band: 52-53 (1984-1985)

Heft: 6

Artikel: Lésions de la peau imputables au ciment portland

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-146102

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

BULLETIN DU CIMENT

JUIN 1984 52° ANNÉE NUMÉRO 6

Lésions de la peau imputables au ciment portland

L'eczéma du ciment. Brûlures par l'eau chargée de ciment. Mesures de précaution nécessaires. Avertissements.

Parmi les maladies professionnelles, les lésions de la peau jouent un rôle important. La peau a pour tâche de protéger le corps contre les influences extérieures; elle entre donc en contact avec les différentes substances manipulées. Les ouvriers travaillant avec le béton et le mortier sont exposés à deux sortes de lésions:

- L'eczéma du ciment
- Les brûlures

L'eczéma du ciment est une maladie de la peau qui atteint surtout le dos des mains, mais peut aussi se propager ailleurs. La peau se durcit et devient écailleuse. Il s'y forme des rougeurs, des pustules et des croûtes. La guérison exige un long traitement à l'aide de pommades et d'enveloppements.

On a constaté que seules certaines personnes sont sujettes à l'eczéma du ciment. Elles sont particulièrement sensibles à certaines substances présentes en très faible quantité dans le ciment. Il s'agit donc d'une hypersensibilité spécifique ou d'une allergie qui affecte environ 3 % des individus. Une guérison complète ne peut se produire que si tout contact direct avec du ciment est supprimé, ce qui exige souvent un changement d'activité professionnelle. Il existe des pommades spéciales offrant une protection préventive de courte durée.

Les brûlures peuvent affecter tous ceux qui négligent les précautions nécessaires. Elles sont dues au fait que l'eau en contact avec le ciment y dissout immédiatement l'hydroxyde de chaux, Ca(OH)₂, et

acquiert ainsi un pH élevé de 12 à 13. Une telle eau attaque la peau d'autant plus rapidement que celle-ci est plus tendre et plus mince. Les endroits les plus vulnérables sont les parties humides des yeux et de la bouche, alors que les zones un peu durcies de la paume des mains sont moins rapidement atteintes. Les douleurs avertisseuses ne se ressentent qu'au moment où la peau est déjà ramollie et partiellement desquamée et qu'il est déjà trop tard pour prendre des

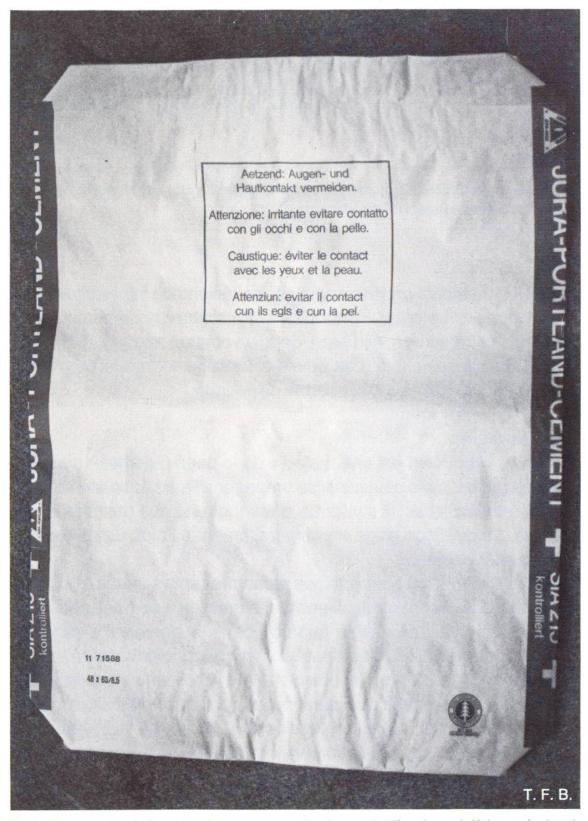


Fig.1 Remarque imprimée sur tous les sacs pour rendre chacun attentif au risque de lésion par le ciment.



Fig. 2 Danger de lésion par la poignée des outils.

mesures de protection. Il faut donc veiller dès le début à ce que le ciment sec n'entre pas en contact avec des parties humides de la peau et à ce qu'en aucun cas l'eau du béton n'atteigne la peau, p. ex. par l'intermédiaire de vêtements mouillés par le béton. Ces brûlures sont douloureuses et longues à guérir, notamment parce qu'elles affectent des parties du corps exposées au frottement des vêtements. La guérison, c.-à-d. la reconstitution d'un épiderme suffisamment protecteur, demande souvent beaucoup de temps.

Une brûlure des yeux par le ciment provoque la même douleur que des éclaboussures d'eau de savon, mais ses conséquences sont beaucoup plus graves. En cas d'incident de cette nature, il faut asperger abondamment et rincer l'œil à l'eau fraîche et se rendre à l'infirmerie ou chez le médecin.

En raison de ces effets, on a examiné si le ciment ne devrait pas être inclus dans la liste officielle des produits toxiques et qualifié à cet égard selon la «Loi fédérale sur le commerce des toxiques» du 21 mars 1969. Mais on y a renoncé. Cela aurait entraîné des prescriptions tracassières concernant l'emballage, la conservation et la vente, non seulement pour les env. 4 millions t annuelles de ciment, mais aussi pour les 30 millions t de béton et de mortier produits chaque année. Il y a encore d'autres substances de consommation courante qui peuvent occasionner des lésions corporelles mais ne sont pas soumises à restriction. Ainsi certains cosmétiques peuvent provoquer des réactions allergiques semblables à l'eczéma du ciment et les

4 boissons alcooliques sont en vente libre alors que leur consommation abusive est dangereuse pour la santé.

Concernant le ciment, chacun est rendu attentif au danger par une remarque imprimée sur tous les sacs (Fig. 1). En outre, en guise d'information générale à l'usage de tous les utilisateurs de ciment,



Fig. 3 Lésions de la paume des mains. Des lésions analogues peuvent être provoquées au contact de vêtements mouillés par le béton, p. ex. aux pieds si les bottes ne sont pas imperméables.

5 la CNA publie un avis qui est affiché partout. Cela devrait contribuer à améliorer la prophylaxie et à réduire encore davantage le nombre annuel d'env. 200 cas d'eczéma du ciment et des autres lésions des yeux et de la peau.



Fig. 4 Eczéma du ciment. Prophylaxie et traitement par pommades spéciales.

6

Supplément au BC No 2/1984 «Crépi de façade à base de liant hydraulique»

Dans le Bulletin du ciment de février 1984, nous avions présenté um mélange sec à base de sable calcaire grenu et de chaux hydraulique. Nous sommes heureux de signaler que d'autres fournisseurs de crépi connaissaient déjà le problème et ont aussi dans leur catalogue un produit similaire.

Il s'agit de:

- Granol AG Sursee avec Kalkogran-Grundputz 270
 6210 Sursee
- Haniel Baustoffe AG avec Fixit 62
 Postfach
 4002 Bâle